

CONSEIL MUNICIPAL du 2 OCTOBRE 2015

02/10/2015

Excusés: madame MARTIN (procuration Mme ESBELIN), messieurs BATARD (procuration M. MATHIEU), BOURSANGE, CHABANNES (procuration Mme. BONHOMME), EMIREN (procuration M. SOURDILLE), LAPORTE.

TRAVAUX

École

Suite à l'appel d'offres et à l'ouverture des plis par la Commission, ont été retenus:

- Lembron Travaux pour le gros œuvre, la démolition et le carrelage
 - Dôme Toiture pour la charpente, la couverture et l'isolation des combles
 - Sauvadet pour les menuiseries extérieures/intérieures et les cloisons sanitaires
 - Coutarel pour l'isolation phonique, les cloisons, plafonds et peintures
 - Allez pour l'électricité
 - Villepreux-Garcia pour la plomberie, le sanitaire et la ventilation
- pour un montant total de 125333,92€.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de ces entreprises.

Enfouissement de réseaux

Suite à l'étude réalisée par le SIEG (Syndicat intercommunal d'Electricité et de Gaz), le montant des travaux s'élève à:

- -Route du Saut-du-Loup,
-pour l'enfouissement France Télécom à 11 040€ TTC (subvention 30% du Conseil Départemental, soit 3312€)
-pour la dissimulation du réseau électrique à 9 000€ HT entièrement à charge de la commune
- Chemin du Champ Chaud,
-pour l'enfouissement France Télécom à 18 000€ TTC (subvention 30% du Conseil Départemental, soit 5400€)
-pour la dissimulation du réseau électrique à 4 500€ HT entièrement à charge de la commune.
Chacun de ces montants est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.
Subventions déduites, le montant total restant à charge de la commune s'élève à 36 528€ TTC (dont nous récupérerons 18,761% au titre du FCTVA).

Assainissement

L'étude réalisée par Auvergne Etudes montre qu'il est nécessaire de réaliser sept opérations, à savoir:

- un tronçon Impasse de la Butte – Rue Brédat
- Impasse du Levant – Impasse des Caves
- secteur Rue du Moulin des Prés
- secteur Route du Saut-du-Loup
- Rue du Moulin
- Route d'Issoire
- Allée de Chavroche
- Chemin du Gavord

pour un montant total estimé à 175 000€.

Le Conseil adopte le projet et le lancement de consultations d'entreprises à l'unanimité.

Achat de terrain

Deux parcelles sises entre l'école et le cimetière, dans la zone antérieurement réservée par la commune, et d'une superficie globale de 1364m² étant proposées à l'achat; le Conseil délibère à l'unanimité pour que le Maire fasse une offre aux propriétaires, après estimation par les Domaines.

Questions diverses

Cabinet médical

-cabinet dentaire : n'ayant pu trouver un associé, la kinésithérapeute renonce à la location du cabinet dentaire en complément de son propre cabinet

-cabinet du médecin: suite au départ du Docteur Caule en fin d'année et à l'installation de son remplaçant au cabinet de St-Germain, une demande d'arrêt de location a été déposée au 30/09/15; conformément au préavis, le bail prendra fin le 30/03/16 D'ores et déjà, le Maire et la Municipalité se mobilisent pour trouver et accueillir dans les meilleures conditions possibles un médecin ou tout autre professionnel médical afin de maintenir une offre de qualité sur la commune.

Contrat emploi jeune

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas prolonger le contrat de la personne employée sur l'école en emploi jeune, contrat qui arrive à son terme le 02.11.2015.

*Réunion de quartier(Centre bourg): vendredi 9 octobre à 20h à la Salle des fêtes.

Prochaine réunion du Conseil municipal le vendredi 10 octobre 2015 à 20h